Commune de Montboucher

Procès-verbal de la séance du 25 Mai 2022

Le Conseil Municipal de Montboucher, s'est réuni à la salle du conseil sous la présidence de Marc Ferrand, le vingt-cinq mai deux mille vingt-deux suivant convocation en date du Lundi dix-neuf mai deux mille vingt-deux.

Présents: Estelle Aufaure, Murielle Chlebowski, Céline Coulaud, Laurence Coulaud, Goulven Duboeuf, Laurent Echard, Marc Ferrand, Claude Skrzypczak, Jean-Marc Vellard et Catherine Belangeon (secrétaire de Mairie).

Excusés : Thomas Buisson (pouvoir à Laurence Coulaud) et Laurence Landrevie (pouvoir à Céline Coulaud).

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre donc la séance à 19h05.

- G. Duboeuf est désigné comme secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11/04/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dix voix pour et une abstention (L. Echard).

ADOPTE le compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2022.

2. Souscription d'un emprunt pour l'achat d'un tracteur

Pour financer l'achat d'un tracteur, le conseil municipal avait autorisé le Maire à souscrire un emprunt d'un montant de 50 000€ à taux fixe. M.Ferrand indique que l'offre la plus intéressante a été présentée par le Crédit mutuel (1,05%, sur une durée de 8 ans).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, onze voix pour.

ADOPTE à l'unanimité, l'offre présentée par le Crédit mutuel.

G.Duboeuf demande si une durée d'amortissement a été déterminée pour l'achat du véhicule des cantonniers et du nouveau tracteur.

C. Belangeon précise que le conseil devra prendre une délibération en fin d'année pour fixer la durée de l'amortissement.

3. Modification de la délibération n°2020-43 : prix de vente des lots de l'éco-hameau

M. Ferrand indique que depuis le 1er janvier 2020, les vendeurs d'un terrain à bâtir sont dans l'obligation de réaliser un diagnostic géotechnique. Un devis a été réalisé auprès d'une d'entreprise spécialisée, ce dernier s'élève à 1 374€ par lot. Par ailleurs, il est également précisé que la vente des lots est assujettie à une TVA de 20%. Ainsi, il est proposé au conseil de fixer les prix au m2 à 12€ HT contre 10€ HT précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, neuf voix pour et deux abstentions (T. Buisson et G.Duboeuf).

ADOPTE, le nouveau prix de vente au mètre carré de l'éco-hameau.

Pour assurer la vente des lots de l'éco-hameau, il est proposé d'en faire la promotion auprès de constructeurs, de la Montagne, des sites spécialisées, mais également en plaçant des panneaux sur la D941.

4. Modalités de publicité des actes pris par la commune

M. Ferrand informe le conseil qu'une nouvelle loi vient modifier les modalités de publicité des actes. À défaut d'une délibération de la commune avant le 1er juillet 2022, l'ensemble des actes devront être publiés sur le site internet de la commune. Ainsi, il est proposé aux élus de conserver le monde de publication actuelle avec une notification des décisions individuelles et une consultation au secrétariat des actes réglementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, onze voix pour.

ADOPTE à l'unanimité, les modalités de publication des actes.

Informations au conseil:

1. Arrêté d'alignement aux Bourdeix

M.Ferrand informe le conseil qu'un arrêté d'alignement a été pris aux Bourdeix.

J-M.Vellard demande si la distance de 3,5 mètres a été respectée pour permettre aux pompiers d'intervenir.

M.Ferrand et L.Coulaud répondent par la positive.

2. Arrêté d'interdiction de dépôt des déchets

M. Ferrand souligne que les cantonniers ont remarqué que des déchets avaient été entreposés sans le consentement de la mairie sur des terrains communaux à proximité du cimetière.

L.Echard demande quels déchets ont été retrouvés sur ces terrains. M.Ferrand indique qu'il s'agit de sac de sables, de charbon, ...

Ainsi, il informe les élus qu'un arrêté a été pris pour sanctionner d'une contravention de 4ème classe (750€) les personnes qui déverseront des déchets sur les terrains communaux.

C.Skrzypczak ajoute qu'il y a au fond du cimetière un monticule de terre composé de végétaux et de plantes. M.Ferrand précise que deux composteurs ont été commandés auprès de la communauté de communes et seront installés très prochainement à l'entrée du cimetière pour mettre fin à ce problème.

3. Information sur la mutualisation Saint-Pierre-Chérignat et Montboucher

M.Ferrand indique qu'il s'est entretenu avec Sylvain Gaudy pour mettre en place une mutualisation du personnel entre les deux municipalités. Il est ainsi proposé une Page 3 sur 6

assistance mutuelle entre les cantonniers et les secrétaires de mairie des deux communes. Une réunion sera organisée très prochainement entre les conseils municipaux.

J-M. Vellard considère que si une fusion devait être envisagée, elle ne peut à ses yeux se faire sans une consultation des habitants.

M.Ferrand affirme que pour l'instant un projet de fusion n'est pas du tout à l'ordre du jour.

Par ailleurs, J-M Vellard demande quand les cantonniers vont couper les bas-côtés des routes communales. Il cite l'exemple de la route de La Forêt allant vers Quoirs sur laquelle la végétation serait en train de tomber sur la route.

C. Skrzypczak et M.Ferrand expliquent que les cantonniers ont dû en toute urgence nettoyer les chemins pour le passage de l'enjambée creusoise. Ils font par ailleurs état des très nombreuses sollicitations de la part de l'association Lou Chami qui ont contribué à ralentir le travail des cantonniers.

4. Informations sur la commission adressage

Les membres de la commission adressage ont consulté les habitants du village de la Forêt sur la mise en place des noms de rue et sur la numération. Ils ont également expliqué le choix du système métrique. Dans l'ensemble, l'accueil des habitants a été plutôt bon.

5. Informations sur la Communication et environnement

L.Echard fait un bref compte-rendu de la commission communication, il indique qu'un livret d'accueil a été rédigé à l'attention des nouveaux arrivants et que le prochain bulletin sera publié à la fin du mois de juin.

Par ailleurs, il précise que la commission a commencé à travailler sur l'installation de panneaux d'affichage communaux dans les différents villages de la commune pour mieux informer les habitants.

E. Aufaure informe le conseil qu'une randonnée à la lune sera organisée au mois d'août par Marthe Pateyron sur la commune de Montboucher.

Il est également évoqué la hauteur des thuyas derrière l'école. Une phase de consultation sera lancée par le Conseil municipal auprès d'entreprises spécialisées.

Questions et informations diverses :

1. Organisation du bureau de vote pour les élections législatives

E. Aufaure et L.Echard regrettent que certains élus soient très souvent absents pour tenir le bureau de vote lors des élections estimant que cela fait partie des devoirs des élus.

2. GR89 (chemin de Montaigne)

C. Belangeon informe les sentiers communaux devant être classés au PDIPR pour accueillir le chemin de Montaigne sont sur le point d'être examinés par une commission.

3. Informations diverses:

Une réunion du CRER sera organisée sur le bois et l'énergie le 17 juin dans les Deux-Sèvres.

Le Creuse moto-tour passera par Montboucher le 27 mai.

4. Point sur les finances

M. Ferrand informe les conseillers que la commune doit régler de nombreuses factures pour toucher le reliquat de DETR des travaux des Brutisses. Pour faciliter la gestion du budget, il indique qu'après consultation du CDL la commune va créer une ligne de trésorerie. Par ailleurs, il précise au conseil municipal que G.Duboeuf troisième adjoint sera désormais en charge des finances.

5. Devis pour les routes

G. Duboeuf demande si la commission en charge des travaux a fait réaliser des devis pour l'entretien de la voirie.

Il lui est répondu que des devis ont été réalisés auprès de la Colas et prochainement de la NGE. La commission travaux se réunira très prochainement pour choisir le meilleur devis.

6. Rencontre avec l'animateur forestier de la Communauté de communes

Une réunion est prévue avec M. Loncle animateur forestier de la communauté communes le 31 mai pour faire un point sur les chantiers forestiers à Montboucher

7. Permanence du Maire et des adjoints

La permanence du maire et de ses adjoints sera désormais organisée le 1er et le 3ème samedi du mois à partir du mois de septembre.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 22h12.